



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

RFI

Question écrite n° 123882

### Texte de la question

M. François Goulard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la décision de Radio France Internationale (RFI) de mettre fin à la diffusion quotidienne de son bulletin de météo marine. Élément primordial de la sécurité en mer, les bulletins de météo marine de RFI sont depuis des décennies très écoutés, sur toutes les mers mais également en France. Il ne comprend pas qu'une telle décision ait été prise considérant la mission de service public de Radio France. Et si certains navigateurs sont aujourd'hui équipés d'équipements satellitaires les renseignant sur la météo marine, ce n'est, et de loin, pas le cas de tous, en raison du coût très élevé de ces matériels. Les bulletins de météo marine de RFI représentent une information fiable, accessible à tous et en tous temps. Il souhaite donc lui demander d'intervenir auprès de RFI pour que cette radio revienne sur sa décision.

### Texte de la réponse

Radio France Internationale (RFI) était l'une des dernières radios à diffuser des bulletins de météo marine, bien que ceux-ci n'aient jamais fait partie des missions inscrites dans son cahier des charges. RFI a effectivement arrêté l'émission de sa météo marine depuis le 1er janvier 2012. Au préalable depuis octobre dernier, afin que chacun puisse prendre ses dispositions, elle avait lancé une campagne d'information auprès de ses auditeurs avant chaque bulletin, ainsi que dans la presse spécialisée. Avant de prendre cette décision, la direction de RFI s'est fait confirmer, par la presse spécialisée et auprès de Météo France, qu'il existait bien d'autres moyens gratuits de se procurer la météo marine. En effet, les récepteurs HF permettent de recevoir à la fois le Navtex, le bulletin radiotélex (RTTY) et les fax météo (cartes météo). Selon les experts, ces données sont solides, gratuites, voire automatiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Goulard](#)

**Circonscription :** Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123882

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 12951

**Réponse publiée le :** 20 mars 2012, page 2425